



Ma Commune Ma Santé

La solution santé mutualisée
accessible à tous



Votre commune se mobilise pour
vosre santé et vosre pouvoir d'achat

- **L'accès à une assurance santé** aux meilleures conditions pour tous.
- **Des tarifs négociés** pour vous par une association d'assurés puissante.
- **Une solution choisie et validée par vos élus.**
- **Une large gamme** permettant une couverture adaptée à vos besoins.
- **Des services associés dans toutes les offres** : Assistance, téléconsultation.
- **Un dispositif d'alerte** pour les personnes en perte d'autonomie inclus.
(sous conditions)
- **Une garantie de remboursement de frais d'obsèques** (A partir du niveau 3 & H2)
- **Vos cotisations remboursées en cas d'hospitalisation** supérieure à 7 jours.
(sous conditions)

RENSEIGNEMENTS ET DEMANDES DE RDV :

Maison des Solidarités

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

24, place de la Halle au blé - 61 000 ALENÇON

02 33 32 41 11

▶ **05 64 10 00 48**

Service conseils & Prise de RDV

(prix d'un appel local)

▶ www.associationactionm.org



Mutuelle pour tous

La Ville d'Alençon, en partenariat avec l'association ACTIOM, met en place le dispositif de mutuelle solidaire « **Ma Commune Ma Santé** » qui propose à tous les Alençonnais de bénéficier d'une complémentaire santé à moindre coût.

En étroite collaboration avec le CCAS de la Ville d'Alençon, le dispositif « **Ma Commune Ma santé** » s'adresse à toutes les personnes qui habitent à Alençon ou y exercent en qualité de commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral, et qui ne bénéficient pas d'un contrat collectif obligatoire via leur employeur.

Les retraités, les étudiants, les chômeurs, les intérimaires, certains salariés en contrat à durée déterminée, ou à temps partiel peuvent également en bénéficier.

À travers le déploiement de « **Ma commune Ma Santé** », le CCAS de la Ville d'Alençon et l'association ACTIOM visent plusieurs objectifs dont celui d'offrir au plus grand nombre d'Alençonnais **la possibilité de bénéficier des avantages de contrats de groupe négociés à tarifs attractifs et mutualisés** et ainsi leur permettre :

- De recourir autant que nécessaire aux soins dont ils ont besoin
- De bénéficier de marges de manœuvre accrues en termes de pouvoir d'achat



Renseignements et demandes de rendez-vous

Ville d'Alençon - Maison des Solidarités

Centre communal d'Action Sociale (CCAS)

24, place de la Halle au blé - 61 000 ALENÇON

02 33 32 41 11

